

Procès-verbal du Conseil d'école du 9 novembre 2023

Ecole élémentaire la Vallée du Lac Château-la-Vallière

Début de la séance : 18h02

Présents :

Mairies : Madame Gauthier (adjointe en charge des affaires scolaires de CLV), Monsieur Wells (mairie de Lublé), Monsieur Gauthier (maire de Château-la-Vallière)

Représentants des parents d'élèves M.Wells, Mme Gaignard, Mme Stievenard, Mme Aubry, Mme Cartier, Mme Paul, Mme Breton, Mme Breton

Enseignants : Mesdames Laur, Monmousseau, Pichon-Dupont, Berthet, Busson, Longuebray, Messieurs Raveneau, Noël et Legendre.

Absents excusés :

Mme Leclerc (inspectrice de l'Education nationale)

Madame Teillay Chantal (DDEN)

Monsieur Veauvy (mairie de Couesmes).

Monsieur Vignas (mairie de Brèches)

Monsieur Guilbert (RPE)

Madame El Maakoul (RPE)

Le conseil d'école débute par l'approbation du procès-verbal du dernier conseil d'école du 27 juin 2023.

Le procès verbal est voté à l'unanimité.

1) Effectifs et structure pédagogique

a) Les effectifs de l'école

Au 9 novembre, l'école compte 106 élèves répartis de la manière suivante :

-23 CP avec Mme Monmousseau et Mme Busson (les mardis)

-21 CP-CE1 (7 CP et 14 CE1) avec M.Raveneau

-18 CE2 avec Mme Laur et Mme Longuebray (les vendredis)

-23 CM1 avec Mme Berthet

-21 CM2 avec M.Legendre et M Noël (les mardis).

Monsieur Legendre annonce les prévisions 2024-2025 : 23 CP, 31 CE1, 14 CE2, 18 CM1, 23 CM2 soit 109 élèves.

Avant, les vacances, plusieurs élèves sont arrivés sur l'école, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'élèves pour les prévisions de l'année prochaine.

b) Structure pédagogique

Du côté enseignant, nous avons le plaisir d'accueillir trois nouveaux collègues :

-Laura Busson remplace Estelle Martin en complément de service de Madame Monmousseau,

- Anaïs Longuebray assure le complément de service de Madame Laur
- Corentin Noël assure la décharge de direction de Monsieur Legendre.

Les élèves sont donc répartis dans 5 classes :

- 23 CP avec Virginie MONMOUSSEAU et Laura Busson
- 21 CP-CE1 avec Nicolas RAVENEAU
- 18 CE2 avec Mélanie LAUR et Anaïs Longuebray
- 23 CM1 avec Émeline BERTHET
- 21 CM2 avec Jimmy LEGENDRE et Corentin Noël.

Sandrine Leray, AESH, est présente dans l'école et accompagne 3 élèves.

Camille Papelard est présente dans notre école. Elle est notre service civique qui aide aux tâches administratives les enseignants de l'école.

L'école élémentaire de la Vallée du Lac dépend du RASED de Neuillé Pont Pierre. Madame Virginie Pichon-Dupont est la maîtresse E (qui apporte des aides pédagogiques aux élèves) rattachée à notre école. Mme Hélène Collongues est la maîtresse G. Elle intervient sur notre école auprès des élèves en classe de CP pour les aider à devenir élève et auprès des élèves de CM1 dans le cadre d'un projet coopératif. Ces deux enseignantes sont présentes sur notre école les lundis et les jeudis. Le travail mené se fait en lien avec les enseignants. Nous avons aussi la présence d'Eva Malot (psychologue scolaire).

2) Sécurité (incendie et PPMS)

Un exercice incendie s'est déroulé le jeudi 28 septembre 2023. L'alerte a été déclenchée par monsieur Gérard Merchier premier adjoint avec un employé communal à la demande de Monsieur Legendre. Les élèves du CP au CM2 ont mis 2min01seconde pour évacuer et se ranger dans le calme au point de rassemblement. (1min53 l'année passée au premier exercice).

-PPMS Attentat-Intrusion : Un exercice attentat intrusion a été effectué le mardi 10 octobre 2023. L'exercice s'est bien passé, il a été fait l'après-midi pour changer les habitudes. Les élèves ont du mal à rester silencieux sur la durée de l'exercice. Monsieur Legendre explique qu'il faudra bien réexpliquer les attendus de cet exercice aux élèves.

-Plan phare mis en place dans les écoles.

Le plan phare ne peut être déclenché que par l'équipe pédagogique. Celle-ci remonte ce qu'il se passe dans l'école à l'inspectrice et celle-ci se charge de faire intervenir une équipe extérieure pour régler les soucis internes à l'école avec les personnes concernées. Cette intervention peut se faire au sein ou non de l'école.

Dans le cadre de la lutte contre les intimidations et le harcèlement, article 5 de la Loi du 28 juillet 2019 pour une école de la confiance: « *Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale* », la circonscription de Saint Cyr sur Loire met en place un protocole que chacun se doit de connaître afin d'identifier les personnels « ressource » et d'orienter au mieux les élèves concernés.

Ce protocole repose sur **la méthode de la préoccupation partagée**, préconisée par l'Education nationale, et s'inspire des travaux du psychologue Anatole PIKAS. Elle est mise en œuvre dans de nombreux établissements en France.

- Anatole PIKAS part du principe que les intimidations ou moqueries (qui peuvent aller jusqu'au harcèlement) sont souvent des phénomènes de groupe et que celui-ci exerce une pression sur chacun de ses membres pour se maintenir dans ces intimidations ou ces moqueries (voire ce harcèlement). Cette pression est ainsi le véritable ciment du groupe. La méthode consiste à briser cette unité du groupe et à rechercher avec chacun de ses membres une issue positive pour sortir de cette situation.

- Elle consiste en une série d'entretiens individuels, plus ou moins rapides, avec les élèves ayant pris part aux intimidations (ou au harcèlement) et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse, mais aussi bien entendu avec les élèves „cibles“ afin de les aider en les assurant de notre soutien et de toute notre attention. A ce titre, tous les élèves sont susceptibles d'être entendus à un moment ou à un autre. Ces entretiens ne sont pas soumis à autorisation parentale. L'équipe pourra être amenée à vous rencontrer, ou non, si elle le juge nécessaire.

- Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens (cf tableau ci-contre)

Cette méthode, non blâmante, s'est révélée très efficace dans les établissements où elle a été mise en œuvre. Son efficacité repose d'une part sur la détection précoce des enfants victimes de ces moqueries ou intimidations et d'autre part, sur la réactivité de l'équipe pour conduire les entretiens.

→ Question sur le questionnaire à transmettre aux élèves ? Le questionnaire vient d'arriver à l'école et il va être diffusé aux élèves à partir du CE2 rapidement. Ce questionnaire sera anonyme.

L'équipe enseignante se pose des questions sur ce questionnaire car il sera sûrement difficile d'avoir un réel retour sur ce que les élèves peuvent ressentir et sur ce qu'il se passe en classe.

Les élèves de CM2 ont travaillé sur le harcèlement par le biais de vidéos. Ils ont pu aussi faire un débat autour de cette notion.

Les élèves de CP et CE2 ont eux aussi regardé une vidéo. A la suite de cela, ils ont parlé de cette notion ensemble et ont créé une affiche autour du harcèlement faisant intervenir des mots clés.

-Présence de la gendarmerie du vendredi 13 octobre aux vacances d'Octobre pour la sécurité suite au tragique attentat du 13 octobre.

-Monsieur Legendre rappelle que les parents n'ont pas à se garer sur les trottoirs devant l'école et qu'ils doivent se garer sur les parkings. Cette pratique met en danger les élèves. Ils ne doivent pas aussi se garer sur le parking réservé pour le personnel.

Les parents demandent à ce que la mairie mette en place un personnel de sécurité pour vérifier que les parents ne se garent pas devant l'école.

→ Le personnel de la mairie est ailleurs et ne peut donc pas gérer cela.

3)Elections des parents d'élèves.

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023. Elles ont eu lieu uniquement par correspondance suite au vote lors du premier conseil d'école de l'année 2022-2023.

Monsieur Legendre tient à remercier tous les parents qui se sont présentés et qui ont permis de faire deux listes pour les élections des représentants des parents d'élèves 2023-2024 soit 14 candidats pour 5 places de titulaires.

Sur 181 électeurs, il y a eu 117 votants dont 112 bulletins valablement exprimés. La participation est de 64,64 %. La liste de Monsieur Wells a obtenu 70 voix donc 3 sièges de titulaires et la liste de Madame Cartier 42 voix soit 2 sièges.

Sont élus : M Wells Anthony, Mme Gagnard Cindy, Mme Stievenard Isabelle, Mme Cartier Charlotte, Mme Paul Nohémie en qualité de titulaires.

Nous avons 5 suppléants : Mme Aubry, M Guilbert, Mme El Maakoul, Mme Breton Justine, Mme Breton Malika.

Le vote s'est fait uniquement par correspondance. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous vous proposons de voter également uniquement par correspondance.

Le conseil d'école vote à l'unanimité le vote par correspondance pour l'année 2024-2025.

1) Règlement intérieur

Question : Est-ce possible de stipuler sur le règlement, comme sur celui de la maternelle que la garderie est communale et gratuite pour les 2 parents ayant une activité professionnelle ?

→ Cela sera rajouté sur le règlement.

Le règlement est voté à l'unanimité.

4)Évaluations nationales CP, CE1, CM1

Les évaluations nationales se sont tenues du 11 au 22 septembre 2023. L'institution a ajouté des évaluations nationales pour les élèves de CM1 cette année marquant une nouveauté. Les élèves sont ainsi évalués à l'entrée du cycle 3 (CM1). Elles se sont bien déroulées.

Mesdames Monmousseau, Berthet et Monsieur Raveneau ont pris rendez-vous avec tous les parents et ont transmis les résultats pour chaque enfant. Les CP ont des résultats globalement correctes mais avec des fragilités, et les CE1 des résultats globalement correctes mais avec des fragilités. Les CM1 ont eu des résultats globalement fragiles.

Ces évaluations permettent de faire remonter le niveau des élèves au niveau national afin de proposer des formations utiles aux enseignants.

Les CP feront de nouveaux les évaluations en janvier.

5)PrimOT

Depuis le mois de janvier 2023, la mairie finance auprès des écoles de la Vallée du Lac, un ENT (environnement numérique de travail) qui s'intitule PrimOT (= primaire Orléans-Tours). Il s'agit d'un ENT académique dont les informations sont RGPD. Les familles ont dû signer une charte d'utilisation avec les enfants. Les enseignants y alimentent le blog, le cahier de textes, les ressources numériques. Les prérogatives ministérielles encouragent les écoles à l'usage du numérique et l'école souhaite reconduire l'abonnement à l'ENT.

Pensez à rapporter la charte signée par les deux parents pour que les enseignants puissent alimenter l'ENT.

Si les deux parents ne donnent pas l'autorisation, aucun contenu ne pourra être publié.

Les parents ont la possibilité d'imprimer ou d'enregistrer les publications du blog afin d'en garder une trace.

Les enseignants ayant une liberté pédagogique, ils ne sont pas dans l'obligation de publier des photos ou les devoirs à faire.

6) Projets pédagogiques

-CP- CE1 : projet natation à la piscine du Lude pour 8 séances les mardis à partir du 10 octobre jusqu'au 12 décembre 2023. Nous remercions la municipalité qui paie nos déplacements jusqu'à la piscine du Lude.

-CE2-CM1 : projet autour de l'art dans le monde en lien avec les dictées et pour favoriser l'accès à la culture.

-CM1 : projet atelier d'écriture avec Mme Collongues.

-CM2 : Cross avec les collégiens le 20 octobre dernier et une séance préparatoire autour du lac de Château-la-Vallière le lundi 9 octobre 2023. Les CM2 ont participé à la semaine bleue. Ils ont fait de la cuisine avec les collégiens de la section SEGPA et de seniors de la commune, puis ont participé aux dégustations autour d'une animation danse avec les personnes âgées du relais sépia de Savigné-sur-Lathan. Les CM2 ont également reçu une animation numérique sur PrimOT avec l'intervention de Vanessa Boulay dans la salle informatique du collège le vendredi 6 octobre 2023. Ils recevront une deuxième séance le vendredi 1^{er} décembre pour réaliser le défi PrimOT. Les CM2 mèneront un projet vélo en fin d'année scolaire, ainsi qu'une pièce de théâtre prévue le mardi 4 juin 2024.

CP CE2 : Les élèves ont une mascotte des JO au sein de leur classe. Au fur et à mesure, les élèves amèneront cette mascotte chez eux pour pratiquer un sport avec elle, faire des photos et présenter les activités faites au reste de la classe.

Projets communs :

-du CP au CM2 :

-projet bibliothèque (avec les intervenantes, une fois par période par classe)

-projet autour des « JO 2024 » tout au long de l'année.

-Spectacle interactif au mois de janvier sur le thème de la diversité

-Intervention de Monsieur Gaudeau pour une initiation golf prévue le lundi 16 octobre 2023 qui est reportée

-Sortie patrimoine à Tours le jeudi 19 octobre 2023 organisée par l'USEP. Les élèves ont fait une randonnée à travers les différents monuments de la ville aux différentes époques historiques.

-Sortie prévue à Château-la-Vallière prochainement pour une course d'orientation.

→ Le parc peut être privatisé et les toilettes du lac pourront être à disposition des élèves.

-Marché de Noël le vendredi 8 décembre 2023 à la salle des fêtes.

-Ecole et cinéma : la première séance a eu lieu le mardi 7 novembre 2023 pour les cycles 2 et 3. Le cycle 2 : *Chant de la mer* et le cycle 3 : *Le tableau*

-Une initiation au handball est prévue avec le club de CLV : Initiation à ce sport pour toutes les classes de l'école. La date est à définir.

Monsieur Wells évoque la possibilité de faire appel au club de Judo et Madame Stievenard au club de football de Villiers Au Bouin.

7) Budget

Le compte est créditeur. Madame Laur trésorière de l'association USEP présente les comptes au conseil d'école.

Nous remercions les municipalités, l'Association de Parents d'Elèves et les parents qui nous soutiennent financièrement dans nos actions.

L'an passé en 2022-2023, grâce aux diverses subventions et participation des familles, les élèves ont pu bénéficier de sortie. Le coût moyen sur l'année 2022-2023 pour les sorties pour un élève a représenté un budget de 48€.

8) Travaux à l'école

Nous remercions la municipalité pour le changement des ordinateurs des 3 classes équipées de TNI.

-La porte qui sépare la cuisine et le couloir du bâtiment direction est fissurée par le mur.

→ Après un contrôle, aucune fissure n'est dangereuse pour les bâtiments.

-Mme Collongues a demandé s'il était possible d'installer des stores dans la salle G du bâtiment RASED.

→ LA mairie note et va voir ce qu'elle peut faire.

-TNI : une lampe pour le TNI de la classe 3 de Madame Laur a besoin d'être changée.

→ La lampe a été reçue et sera changée prochainement.

-câble HDMI pour la classe des CM2 pour l'utilisation du vidéoprojecteur.

→ LA mairie va voir pour en acheter 2 ou 3.

-des poches de glace à déclipser pour les sorties.

→ La mairie note cette information.

9) Questions diverses

- Question1 : Nous avons eu plusieurs parents qui ont vu que les CM2 étaient en vidéo sur le Facebook de l'APE du collège. Une maman les a contactés. Nous souhaitons faire remonter l'info au conseil d'école afin de vérifier les autorisations et les différents moyens de diffusion autorisés. En sachant que le RPE a fait les démarches nécessaires pour faire supprimer les vidéos.

-Réponse : Nous n'étions pas au courant que les parents de l'APE du collège ont filmé les CM2 sans notre autorisation. Monsieur Legendre a envoyé un mail au collège pour que la vidéo soit supprimée. Concernant les autorisations, à la rentrée nous avons fait passer pour l'école et sa diffusion des fiches de renseignements et fiche autorisation à l'image. Pour les réseaux sociaux, ce n'est pas autorisé mais cela ne dépend pas des enseignants le cas présent.

→ La vidéo a été retirée.

L'APE du collège a mis en ligne une publication pour expliquer que les publications sont faites pour faire vivre le site mais que si une publication dérange la moindre personne, elle sera retirée immédiatement.

Question 2 : Le papier est à l'extérieur des WC ne semble pas adapté du fait qu'il n'ont pas toujours la notion de quantité et de fait certains seraient en difficultés ne pouvant pas en reprendre.

Une idée serait de remettre des distributeurs dans chaque WC mais dans un soucis de consommation peut être proposer du papier WC en feuille afin d'éviter une consommation trop importante qui doit être à l'origine de cette installation.

→ Lorsque le papier toilette était dans les toilettes, les élèves s'amusaient à boucher les toilettes. Le papier toilette ne sera donc pas remis dedans.

– Les parents disent que pour une question d'hygiène et d'intimité ce n'est pas très correct. D'autant plus que le papier étant à l'extérieur, il doit être souvent humide et ce n'est pas très agréable pour les enfants.

Ils demandent qu'un adulte soit présent à côté des toilettes.

→ Il n'y a pas de réponse définitive, il faudra en reparler car cela questionne beaucoup les parents.

- Question3 : Le fait également qu'il n'y aurait pas assez de temps pour aller aux WC sur le temps de récréation notamment chez les filles, ce qui entraîne des « accidents ».

Réponse : Les accidents ont lieu car les enfants ne demandent pas à aller aux toilettes pendant le temps des récréations. Nous le constatons car nous utilisons le fonctionnement des pinces. Les élèves sont autorisés à sortir seulement en cas d'urgence uniquement. Nous sommes responsables d'eux et c'est de notre responsabilité s'ils ont un accident en allant aux toilettes sans notre surveillance.

Les parents doivent penser à dire à leurs enfants d'aller aux toilettes avant de venir à l'école.

→ Beaucoup de problème d'accident pour les élèves de cp et les parents sont assez mécontents. Les maitresses disent qu'il y a plus de problèmes que les autres années. Les élèves doivent apprendre à être autonomes à ce niveau. Les enfants doivent donc s'adapter à ce fonctionnement car la responsabilité des enseignants peut être engagée.

– Question 4: La question des accompagnateurs pour les sorties, car il n'y a pas eu de mot dans certains niveaux scolaires pour demander des accompagnateurs mais il y avait des parents présents en tant qu'accompagnateur. Quels critères de sélection ? Pourquoi ne pas prendre d'accompagnateurs extérieurs ?

Réponse : L'an passé, en fin d'année, toutes les classes ont privilégié des accompagnateurs extérieurs de l'école afin de ne pas privilégier certains parents et aussi pour emmener des stagiaires ou adultes qui se sont investis tout au long de l'année au sein des classes. Concernant, un accompagnateur qui a posé problème pour plusieurs parents, Monsieur Legendre a évoqué que cette accompagnatrice ne sera plus autorisée à accompagner les sorties.

Cette année, nous avons fait le choix de prendre des parents en ce début d'année, car nous n'avons pas encore croisé de stagiaires, ou autres personnels encadrants mais que chaque enseignant a fait des choix différents pour sélectionner ses parents accompagnateurs. Monsieur Legendre invite les parents mécontents à venir lui exprimer leur mécontentement car à ce jour, il n'a eu aucune plainte.

Il n'existe pas de texte dans la loi qui explique qui doit accompagner les sorties. C'est la liberté de chaque enseignant de choisir ses parents. Le choix est fait pour assurer la sécurité des élèves.

Est-ce que les accompagnateurs extérieurs engendrent un coût à l'école ? Non, c'est du bénévolat.

Beaucoup de parents ont envie de participer aux sorties et les parents demandent aux enseignants d'envoyer un mail ou de mettre un mot afin que tous les parents se sentent informés et puissent répondre ou non favorablement à la demande des enseignants.

– Question 5: Pouvons-nous demander quand, à quelle fréquence et comment est fait ou gérer le ménage de la cantine et la cuisine entre l'utilisation du centre et la rentrée?

Le dernier jour du temps scolaire, le personnel de la mairie fait le ménage pour rendre les locaux propres à l'accueil de loisirs. A la fin des vacances, l'accueil de loisirs rend les locaux propres à l'école.

– Question 6 : Est-ce que à l'entrée de l'école après travaux il y aura un portail à l'entrée (à la place de l'ancien portail jaune) ?

Non il y aura juste un grand sas ouvert et cela sera beaucoup plus pratique pour les enseignants. Un portail sera installé à la place de l'ancien portail vert.

– Question 7: Est-ce possible de refaire un sondage auprès des parents pour voir s'ils souhaitent avoir un changement des horaires (payant ou pas) de la garderie ? Avec les nouveaux parents à l'école c'est possible que les besoins changent.

Il n'y aura pas de sondage refait et les horaires resteront donc comme cela. Suite au dernier sondage, très peu de parents souhaitaient la garderie payante et la mairie souhaite donc garder la gratuité de la garderie.

→ La population évoluant d'année en année, les parents pensent qu'il est nécessaire de faire passer un nouveau sondage avec une entrée échelonnée et des tarifs variants en fonction de cela.

→ La mairie répond que cela est difficile à mettre en place et que si la garderie devient payante, il sera difficile pour certaines familles de payer la garderie.

Est-ce que la garderie peut être avancé à 7h30 au lieu de 7h45 et gratuitement ? Non car cela engendre un coût énorme sur l'année.

Fin de la séance: 19h47